Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Stationnement et un arceau de parking

Par Takashy205

Bonjour,

Je viens vers vous car je n'ai pas trouvé de solution sur internet...

je viens d'acheter une maison dans un quartier avec une rue à sens unique.

Le stationnement se fait unilatéralement de mon coté.

Nous avons une maison, et un terrain. Le terrain est fermé par un muret en parpaing mais nous avons encore 1m50 de largeur après le muret en parpaing. Nous souhaitons donc que cette emplacement qui est sur notre terrain et qui nous appartient soit un stationnement privée et nous souhaitons mettre un arceau de stationnement. Pourriez vous me dire si il est possible d'installer un arceau sur notre terrain au delas du muret afin que personne ne stationne ?

Cordialement

Par Suisse1291

Bonjour,

Voyez votre mairie mais je crains que cet arceau ne soit un obstacle pour les piétons et assimilés, parce que cette parcelle est accessible à tous.

Par janus2

Le terrain est fermé par un muret en parpaing mais nous avons encore 1m50 de largeur après le muret en parpaing.

Bonjour,
Pour quelle raison une partie du terrain est-elle à l'extérieur de l'enclos ? Est-ce une partie grevée d'une servitude ?

Par Takashy205

Bonjour et merci pour vos réponse,

Le muret n'enclos pas totalement le terrain car il y a du bitume que je n'ai pas voulu casser afin de faire ma fondation.

il n'y pas de servitude c'est juste une parcelle à moi qui donne sur la voirie , mais personne ne peux stationner sur la voirie sans empiété sur mon terrains, c'est pour cela que je souhaite mettre un arceau de stationnement afin de privatiser mon terrain et la place qui normalement ne devrais pas être un stationnement.

Cordialement

Par Takashy205

Bonjour et merci pour vos réponse,

Le muret n'enclos pas totalement le terrain car il y a du bitume que je n'ai pas voulu casser afin de faire ma fondation.

il n'y pas de servitude c'est juste une parcelle à moi qui donne sur la voirie , mais personne ne peux stationner sur la voirie sans empiété sur mon terrains, c'est pour cela que je souhaite mettre un arceau de stationnement afin de

privatiser mon terrain et la place qui normalement ne devrais pas être un stationnement.

Cordialement

Par Takashy205

Bonjour et merci pour vos réponse,

Le muret n'enclos pas totalement le terrain car il y a du bitume que je n'ai pas voulu casser afin de faire ma fondation.

il n'y pas de servitude c'est juste une parcelle à moi qui donne sur la voirie , mais personne ne peux stationner sur la voirie sans empiété sur mon terrains, c'est pour cela que je souhaite mettre un arceau de stationnement afin de privatiser mon terrain et la place qui normalement ne devrais pas être un stationnement.

Cordialement

Par Henriri

Bonjour,

Si cette bande de terrain extérieure à votre muret est bien à vous et ne supporte aucune servitude de passage alors vous pouvez bien en gérer la disponibilité comme bon vous semble (la clore ou pas, mettre une barrière amovible ou pas, des arceaux, et/ou une signalisation la matérialisant et interdisant le stationnement, l'entraver avec de gros blocs de pierre...).

A+